**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville**, le lundi, 20 juin 2016 à compter de 18 h 30.**

À laquelle sont présents :
Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont absents :
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Sont également présents :
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général
Madame Céline LeBlanc, greffière

**187-06-16 APPEL D'OFFRES – BALAYAGE DES RUES – CONTRAT DE 70 HEURES**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de trois (3) entreprises et se terminant le 13 juin 2016 pour le balayage des rues, pour un contrat représentant un total de soixante-dix (70 heures);

**Considérant** la réception de trois (3) soumissions;

| | **Soumissionnaires** | | |
|---|---|---|---|
| | Les Entreprises Gaétan Couture & Fils inc. | 9253-7067 Québec inc. (Steven McWhirter) | Transport Cormier & Fils inc. |
| Taux horaire (70 heures) | | | |
| **Option 1 (avec opérateur)** | 125,00 $ / heure | 128,50 $ / heure | 120,00 $ / heure |
| **Montant total (taxes incluses)** | 10 060,31 $ | 10 342,00 $ | 9 657,90 $ |
| | | | |
| **Option 2 (sans opérateur)** | 92,93 $ / heure | 93,50 $ / heure | 250,00 $ / heure |
| **Montant total (taxes incluses)** | 7 479,24 $ | 7 525,11 $ | 20 120,62 $ |

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Geneviève Braconnier
**APPUYÉ DE** : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

**D'accepter** la plus basse soumission conforme reçue, et de retenir l'option 2, déposée par Les Entreprises Gaétan Couture & Fils inc. au montant de quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-treize cents (92,93 $) l'heure pour le balayage des rues, pour un contrat représentant un total de soixante-dix (70) heures.

Tel que stipulé dans l'appel d'offres, la durée du contrat est indéterminée. Lorsque les 70 heures seront complétées, le contrat pourra être considéré comme terminé.

**ADOPTÉE**

**188-06-16 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 320 681**

**Considérant** l'offre reçue de M. Réjean Lagacé à l'effet d'acquérir une parcelle de terrain, 200 pieds par 200 pieds, située sur le lot 5 320 681, au montant de dix mille dollars (10 000 $), taxes en sus;

**Considérant** la somme de mille cent quarante-neuf dollars et soixante-quinze cents (1 149,75 $), sans taxe, reçue de M. Lagacé, représentant une mise de fonds de 10 % afin de garantir la vente;

**Considérant** les modalités stipulées dans la promesse de vente signée le 14 juin 2016, auxquelles l'acquéreur devra se conformer;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur François Bujold
**APPUYÉ DE** : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

**D'autoriser** la vente à Monsieur Réjean Lagacé d'une parcelle de terrain située sur le lot 5 320 681, d'une superficie approximative de 40 000 pieds carrés, au montant de dix mille dollars (10 000 $), taxes en sus, et ce, selon les modalités stipulées dans la promesse de vente signée le 14 juin 2016. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette vente et qu'elle est faite aux risques et périls de l'acquéreur. Les frais d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

**ADOPTÉE**

**189-06-16 ENTENTE SUITE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'ÉGOUT – 130 ET 130-A, CHEMIN CYR**

**Considérant** les travaux de raccordement d'égout effectués par la Ville pour la propriété du 130 et 130-A, chemin Cyr;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur René Leblanc
**APPUYÉ DE** : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre les propriétaires du 130 et 130-A, chemin Cyr et la Ville, et ce, suite aux travaux de raccordement d'égout effectués par cette dernière, incluant les modalités de coûts de réparation de cette conduite advenant des bris.

**ADOPTÉE**

**190-06-16 EMBAUCHE ÉTUDIANT – TRAVAUX PUBLICS**

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal l'informateur ainsi que sur le site d'emploi-Québec concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2016;

**Considérant qu**'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur René Leblanc
**APPUYÉ DE** : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de M. William Maldemay, à titre d'étudiant pour la période estivale 2016 pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 27 juin 2016.

**ADOPTÉE**

**191-06-16 ACQUISITION DU CAMION 10 ROUES – MODIFICATION DE LA TRANSMISSION – FONDS DE ROULEMENT**

**Considérant** la résolution 181-06-16 par laquelle la Ville a accepté l'offre déposée par les Services d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, au montant de deux cent soixante-quatorze mille sept cent trente dollars et soixante-trois cents (274 730,63 $), taxes incluses;

**Considérant qu'**une erreur s'est glissée au devis et qu'une transmission standard manuelle était demandée plutôt qu'une transmission automatique;

**Considérant qu**'une erreur de modèle de transmission spécifié au devis est à l'origine du problème;

**Considérant que** cette erreur engendre des coûts supplémentaires de quatre mille neuf cents dollars (4 900 $), taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur François Bujold
**APPUYÉ DE** : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

**D'autoriser** une dépense supplémentaire, à être prise au fonds de roulement, d'un montant de quatre mille neuf cent dollars (4 900 $), taxes en sus, et ce, pour l'acquisition d'une transmission automatisée au lieu d'une transmission manuelle, et ce, pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement.

**ADOPTÉE**

**192-06-16 APPUI – PROJET D'INVESTISSEMENT DU CLUB DE SOCCER DE NEW RICHMOND**

**Considérant que** le Club de soccer de New Richmond a déposé en 2015 un projet visant la réfection de 2 terrains de soccer ainsi que l'éclairage du terrain principal, et ce, dans le cadre du Programme PIC 150 de Développement Économique Canada;

**Considérant que** DEC prévoit assumer pour ce projet 50 % du coût total, advenant l'approbation de ce dernier;

**Considérant que** le Club de soccer a fait parvenir des demandes d'aide financière à plusieurs partenaires financiers potentiels mais qu'aucune réponse positive n'a été reçue à ce jour;

**Considérant** la volonté de la Ville d'encourager les citoyens, jeunes et adultes, à s'impliquer au niveau sportif et ainsi acquérir de saines habitudes de vie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : M. François Bujold
**APPUYÉ DE** : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

**Que** la Ville s'engage à défrayer une aide financière représentant la différence entre le 50 % à être assumé par Développement économique Canada et les différents montants à être reçus par les différents partenaires potentiels contactés, représentant un montant total approximatif de cent neuf mille six cent trente-sept dollars et cinquante cents (109 637,50 $).

**ADOPTÉE**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 05.

| | |
|---|---|
| Président | Secrétaire |
| Éric Dubé, maire | Céline LeBlanc, greffière |